

Département de l'Eure, commune de

St-Sylvestre-de-Cormeilles



Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration du PLU le 5 mars 2013

Projet de PLU arrêté le 16 mars 2017

Projet de PLU approuvé le 19 juin 2018

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 19 juin 2018

approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de St-Sylvestre-de-Cormeilles

Le maire,
M. Jean-Pierre Capon

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

plan de zonage de l'ensemble de la commune



Date :
12 juin 2018

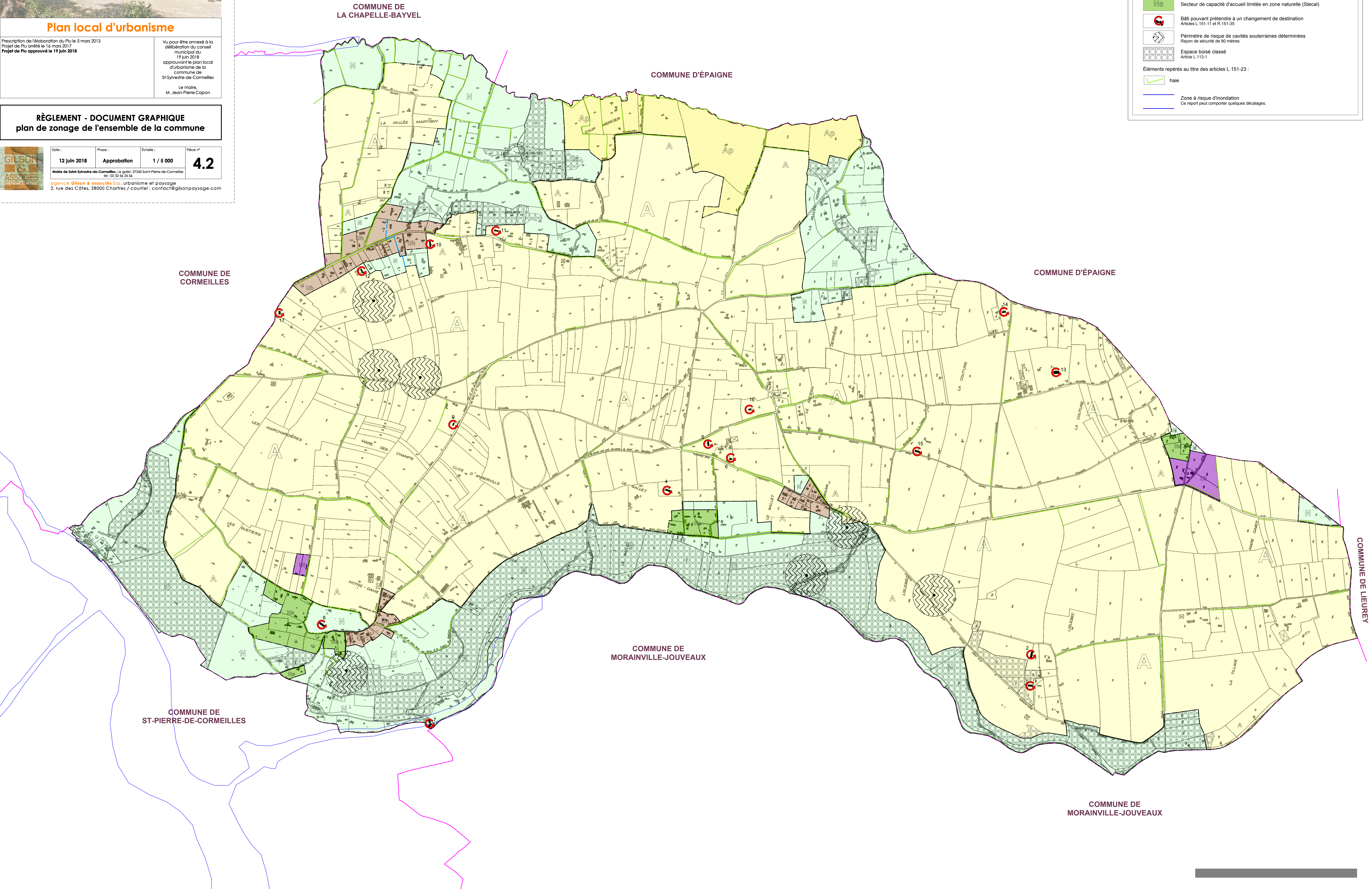
Phase :
Approbation

Échelle :
1 / 5 000

Plaque n°
4.2

Mairie de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, Le gâst, 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
N° 02 32 26 25 34

agence Gilson & Associés SAS, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



LÉGENDE DU ZONAGE

Limite de zone

→

Écoulement des eaux

Uh

Zone de hameau à dominante d'habitat

Ut

Zone d'activités de loisirs et de tourisme

A

Zone agricole

Ap

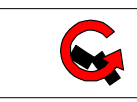
Secteur de protection de la biodiversité et du paysage en zone agricole

N

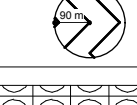
Zone naturelle

Ns

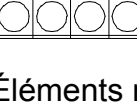
Secteur de capacité d'accueil limitée en zone naturelle (Stecal)



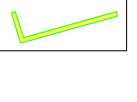
Bâti pouvant prétendre à un changement de destination
Articles L.151-11 et R.151-35



Périmètre de risque de cavités souterraines déterminées
Rayon de sécurité de 90 mètres



Espace boisé classé
Article L.113-1



Éléments repérés au titre des articles L.151-23 :



haie



Zone à risque d'inondation
Ce report peut comporter quelques décalages.